

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N° 20-02533 L

et 1 annexe de 6 pages

MATERIAU présenté par : CREATIVE TEXSTYLES
WIJNENEDALESTRAAT 178
B-8800 ROESELARE
BELGIQUE

MARQUE COMMERCIALE : MAGOMA FR

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu 100% polyester FR ignifugé dans la masse
Masse surfacique nominale : 250 g/m²
Epaisseur mesurée : environ 0,60 mm
Coloris : Divers

RAPPORT D'ESSAI : N° 20-02533 E1-V1 du 9 novembre 2020

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique
Propagation de flamme
Essai pour matériaux fusibles

CLASSEMENT : **M 1**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce document atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.433-3 l'Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 relative au code de la consommation

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 9 novembre 2020



Léa MONIN
Ingénieur Tests et Essais